



FORMULAIRE DE RÉCLAMATION GÉNÉRALE

*** À remplir par une partie prétendant que la Ville est responsable des dommages à ses biens ou à sa personne*. Les réclamations peuvent être présentées par télécopieur, par courriel, par la poste ou en personne au Service municipal d'application des règlements, bâtiment 2425**

Nom de la ou des personnes concernées : _____

Adresse _____

Ville _____ Province/Territoire _____ Code postal _____

Téléphone : _____ Télécopieur _____ Courriel (facultatif) _____

Lieu de l'incident _____

Date et heure de l'incident _____

Montant de la réclamation : _____ \$

Décrivez les événements qui ont entraîné des dommages matériels ou corporels.

Les dommages matériels ou corporels ont-ils été signalés à la Ville d'Iqaluit? _____

À qui? _____ À quelle date? _____

S'il ne s'agit pas des premiers dommages à être signalés, quelle était **la première fois** que l'incident ou les dommages ont été signalés?

Décrivez les dommages matériels ou corporels.

Veillez indiquer le nom des témoins et, si vous les connaissez, leurs numéros de téléphone et leurs adresses de courriel :

NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	ADRESSE DE COURRIEL

Veillez fournir une estimation des coûts de réparation des dommages ou joignez des devis de réparation. Si les dommages ont déjà été réparés, veuillez joindre les factures.

REMARQUE : Si cette perte est couverte par une police d'assurance, le titulaire de la police doit signaler cet incident à l'assureur.

Cette réclamation a-t-elle été signalée à votre assureur? _____ Nom de l'assureur : _____

Coordonnées de l'assureur : _____

Numéro de la réclamation : _____ Numéro de la police : _____

Si vous avez été personnellement blessé, veuillez décrire les blessures que vous avez subies :

Pourquoi croyez-vous que la Ville d'Iqaluit est responsable et quelles mesures aimeriez-vous qu'elle prenne?

REMARQUE : La Ville d'Iqaluit n'est pas responsable des dommages ou des pertes qui se produisent et qui auraient pu être évités si le propriétaire avait pris des mesures raisonnables pour éviter d'autres pertes.

ATTESTATION DE LA RÉCLAMATION :

Je jure/j'affirme solennellement que je suis le propriétaire/l'occupant d'un bien endommagé ou que j'ai subi des dommages corporels, que ce qui précède est une déclaration correcte et exacte des dommages subis et que je n'ai aucune assurance de quelque sorte que ce soit en vertu de laquelle de tels dommages pourraient être recouvrables.

Signature

Date

(Nom en caractères d'imprimerie)

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi sur les cités, villes et villages (LCVV). Ces renseignements serviront à traiter votre réclamation. Les renseignements peuvent être divulgués à des tiers à des fins de vérification. Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de l'utilisation de vos renseignements personnels, communiquez avec le bureau du secrétaire municipal de la Ville d'Iqaluit au 867-979-5667.